

**Zeitschrift:** Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 86 (1972)

**Heft:** 1

**Artikel:** Un document inédit sur le décor héraldique de l'ancien hôtel de Bourbon à Paris

**Autor:** Vaivre, Jean-Bernard de

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-746171>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Un document inédit sur le décor héraldique de l'ancien hôtel de Bourbon à Paris

par JEAN-BERNARD DE VAIVRE

Le premier hôtel de Bourbon, à Paris, n'était pas antérieur au début du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est en effet en 1303<sup>1</sup> que Louis, fils aîné du comte de Clermont, acheta, dans le voisinage du Louvre, une maison dont le terrain constitua la première parcelle sur lequel s'éleva l'hôtel de Bourbon, qui dut primitivement avoir un plan cruciforme. Des acquisitions de propriétés adjacentes, tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, permirent la reconstruction de l'hôtel postérieurement à 1390. Six ans plus tard les travaux étaient achevés, puisqu'une charte parle du « grand hostel neuf ».

Pillé en 1418, cédé au duc de Bedford en 1426, repris en partie par le duc de Bourbon, l'hôtel fut — on le sait — confisqué en 1527 après la condamnation du connétable de Bourbon. La démolition commença, avec l'arasement de la petite tourelle en encorbellement de la rue des Poulies, tandis que la plupart des écus étaient brisés et les portes maculées de peinture jaune par le bourreau, ainsi qu'il était de coutume de le faire aux maisons des coupables de lèse-majesté. Au XVI<sup>e</sup> siècle, une rue fut percée à travers les communs; une grande partie de l'hôtel subsistait néanmoins, car c'est dans la grande salle que se tinrent les états généraux de 1614. Cinquante ans plus tard, une autre partie de l'hôtel fut démolie pour permettre d'élever l'aile orientale du Louvre. Les derniers restes disparurent en 1758.

De cet hôtel de Bourbon, qui avait été l'un des plus somptueux de Paris, des plans et des figurations nous ont été conservés. Le fameux retable<sup>2</sup> du Parlement de Paris permet de se faire une idée

de son importance, tandis que le tableau de Saint-Germain-des-Prés<sup>3</sup> donne une vue qui semble assez précise de l'ensemble avant les destructions du XVI<sup>e</sup> siècle : perpendiculairement au quai, un long bâtiment rectangulaire rejoignait, vers l'est, le corps principal de l'hôtel.

Louis II l'avait fait orner de ses armoiries, devises et emblèmes, comme cela apparaît dans la description d'Henri Sauval, avocat au Parlement de Paris, auteur et compilateur laborieux d'une histoire de Paris en trois volumes<sup>3</sup> :

A l'égard du portail de ce palais, il y a grande apparence qu'il était fort riche, et de fait, les deux batans qui le fermoient sont encore ferrés et semés de gros clous de cuivre doré que portoient les chevaliers de son ordre du Chardon, et même on y lit encore en lettres capitales et dorées le mot ESPÉRANCE, que Doronville appelle un joyeux mot. Cette ceinture, au reste, et qui règne sur toute la largeur de la porte est enlacée en rouleau, bordée de chaque côté et tout de long de clous dorés, au lieu des perles que l'on voyait à celle des chevaliers; et enfin attachée avec un ardillon par un bout, et pour l'autre avec une boucle, l'un et l'autre émaillés de verd, ébarbillonnés et déchiquetés comme la tête d'un chardon; outre cette ceinture, il est certain qu'au milieu des deux batans il y en avoit encore une autre toute pareille, puisque l'endroit ou elle estoit clouee en porte la marque, et il ne faut point douter que si le bois, par en bas, n'étoit pas brisé, comme il est, nous y verrions tout de même les vestige et les ruines d'une troisieme ceinture, qui vraisemblablement faisoit symmétrie à celle d'en haut.

Cette porte après tout, que l'histoire nomme la porte dorée, doit être aussi réhaussée de quantité d'autres enrichissemens, mais qui ont été ruinés en haine au connétable, et de sa perfidie; quelques uns tiennent que la couverture, qui presentement est bar-

bouillée de jaune, étoit toute dorée, et de plus que le duc Louis y avoit fait peindre ses armes avec les deux ordres dont il étoit l'Instituteur, et qu'enfin on ne lui avoit donné le nom de dorée que parce qu'elle étoit toute réhaussée d'or.

Ces deux ordres, au reste, et de l'écu d'or et du chardon, éclatent beaucoup mieux dans ce palais qu'à Souvigni, ni à Moulins, ou la plupart de nos historiens croient qu'ils ont été créés, car on les voit et au haut du clocher et de la chapelle, et dans sa charpente, et dans celle de la gallerie, de la salle, du corps du logis, et même sur quelques pierres, et sur les colonnes. Mais il n'y a point d'endroit où le collier de celui du chardon soit plus en vue qu'au balustre du grand corps de logis, qui regarde sur la rivière : ce balustre qui est de pierre de taille est composé de fleurs de lis, et lettres capitales antiques, épargnées dans la pierre, qui forment ensemble le mot ESPÉRANCE, et toutes ces lettres et ces fleurs de lis sont enchassées dans des batons recroisés, ou losangés à double orle, ouvertes, et alternativement entières et à demi.

A la vérité, on trouve quelque chose à redire dans la suite des lettres; mais c'est une faute du sculpteur, qui a mieux aimé suivre son caprice que la raison.

Parmi les sources qu'il avoit consultées, Sauval n'avait pas manqué de lire Favyn, qui, dissertant de l'ordre de l'écu et du chardon, dans le gros ouvrage qu'il avoit publié au début du XVII<sup>e</sup> siècle, avoit écrit, en parlant de l'hôtel de Bourbon <sup>4</sup> :

Au faite du Pavillon principal d'iceluy, qui regarde sur la rivière de Seine, on y voit encore à présent un petit corridor, ou petite gallerie, d'avance et hors d'œuvre; le balustre et l'appuy de laquelle est de pierre percée à jour en losange entrelasse de lettres capitales à l'antique, lesquelles ramassées font ce mot ESPÉRANCE. C'est la vraie façon de l'ordre du chardon. Ce corridor est couvert de plomb, sur le sommet duquel sont eslevées les armes de Bourbon, de France sans nombre, au baston de gueules brochant sur le tout, comme on le voit plus clairement aux vitres de la chapelle de Bourbon, portées et soutenues par des anges. Ces armes sur le dit corridor sont couchées du costé droict et tymbrées au mezail tarré de front ainsi qu'il appartient à haut et puissant prince.

Les savants du XVII<sup>e</sup> siècle ont vanté les merveilles, les manuscrits et les registres que Nicolas-Claude Fabry de

Peiresc, conseiller au Parlement de Provence (1580-1637), avoit entassés dans sa maison d'Aix-en-Provence. Ses « registres » comprenaient ses notes, les lettres qui lui étoient adressées par les savants, les voyageurs et les curieux du monde entier ainsi que les documents qu'il faisoit transcrire en France et à l'étranger. A sa mort, les fameux registres furent transportés à Paris, puis ramenés à Aix, où des héritiers peu soucieux de leur valeur les laissèrent se disperser. Malachie d'Inguibert, évêque de Carpentras, acquit en 1747 ce que la famille avoit conservé. Ces manuscrits se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de Carpentras <sup>5</sup>. C'est dans l'un des registres <sup>6</sup> de Peiresc que nous avons eu la bonne fortune de trouver une description inédite du décor héraldique de l'hôtel de Bourbon :

Armoiries de Bourbon soubz le duc Louys II et Pierre II.

En l'hostel de Bourbon prez le Louvre, au corps d'hostel qui aboutit sur la rivière, en la plus haulte estage, il y a un perron à l'antique porté en dehors, avec un gardefol de pierre de taille, façonné à clairvoir qui fait l'enceinte du perron, à trois pans, au long de laquelle y a un rang de fleur de lis enfermées dans des bastons qui forment une espèce de losange autour de chasque fleur de lis et dans les encoigneures desdits lozanges le sculpteur a espargné les l[ett]res de l'inscription ou devise de l'ESPÉRANCE lesquelles se voyent à jour et se lisent par le dehors à droict sens de la mesme forme des anciens caractères du siècle qu'on nomme abusivement gothiques.

Il y a sept fleurs de lis en tout, dont il y en a trois au pan d'enceinte qui fait le front du perron et deux seulement en chacun des bouts. Et l'inscription s'achève d'un pan à l'avē, et se reitère ensuite jusques à la troisième fois mettant deux E au comancement du mot.



Fig. 1. Balustrade de l'hôtel de Bourbon. Dessin du registre de Peiresc.

Sur ce perron il y a un auvant, en forme de couronnement, tout revestu de plomb tant dedans que dehors à petites voulttes d'augive abouttissants en cul de lampe, dont les nerveures sont enrichies de feuillages de chardons

dorez. Et le bord qui est à l'entour est rempli de ceintures bouclées avec l'inscription d'espérance en l[ett]re d'or, mises en rouleaux accompagnées de grosses fleurs com̄e de liz naturels ou fleurs de mellon ou de courge, dorées, veües de plat par leur centre. Et à chasque bout y a d'un costé un ange qui tenoit la mesme ceinture d'esperance, et de l'autre un vieillard qui tenoit un rouleau dont l'écriture est effacée.

Par dessus ce couronnement qui est couvert de plomb en demy pavillon, les armes de Louys II duc de Bourbon qui fit bastir la maison y sont portées en l'air revestües de plomb doré. Lesquelles consistent en un grand écu (semé de fleur de lis au baston de Bourbon) suspendu en penchant à un tronc de fer qui supporte le heaume doré fait à l'antique en forme aiguüe par le feste, aboutissant à un bouquet [l'auteur avait d'abord écrit « d'où sort une », qu'il a rayé et remplacé par :] ou trousse de queue de paon. Et pour couronne, il y a un petit bourrelet garny de quelques feuilles qui semblent aucunement feuilles de Laurier [l'auteur a rayé ensuite : « si ce n'est que ce soit une couronne qui ayt esté »] gasté par succession de temps, et par l'injure des pluyes, vents et tempêtes auxquelles elle est bien exposée.



Fig. 2. Ecu surmontant l'oriel de l'hôtel de Bourbon. Dessin du registre de Peiresc.

Ce document appelle un certain nombre de remarques :

1<sup>o</sup> La description contenue dans les registres de Peiresc est plus précise que celles données par Favyn et par Sauval.

2<sup>o</sup> Sauval n'a pas compris la disposition des lettres du balcon, qu'il a attribuée à la fantaisie du sculpteur. En fait, la devise de Louis II devait se lire en ligne brisée.

3<sup>o</sup> Le dessin du registre de Peiresc — document unique — prouve que le graveur du grand sceau, dont usa Louis II à la fin de sa vie <sup>7</sup>, avait reproduit la composition héraldique qui surmontait l'hôtel de Bourbon (fig. 3).



Fig. 3. Sceau de Louis II de Bourbon en 1394. Le duc est debout sous une tente, nu-tête, vêtu d'une longue cote d'arme et tenant son épée de la main droite. A côté de lui une colonnette torse — sur un piédestal où l'on peut encore lire sa devise ALLEN — supporte l'écu de Bourbon et le heaume à lambrequins, couronné, et cimé d'un plumail de paon. Cimier attesté par les armoriaux et en particulier par Gelre.

4<sup>o</sup> La représentation (fig. 4) que Favyn donne du collier de l'Ordre de Notre-Dame-de-l'Espérance en tête du chapitre qu'il a consacré à cet ordre est la transposition des motifs de la balustrade en collier d'un ordre de chevalerie.

Il convient donc de faire le point sur cet Ordre de Notre-Dame-de-l'Espérance ou du Chardon, dont Sauval, Favyn, La Mure <sup>8</sup>, et plus près de nous Adolphe Berty et l'abbé Clément <sup>9</sup> parlent avec tant d'assurance.

Un des éditeurs de La Mure, Steyert <sup>10</sup> — érudit Lyonnais dont les travaux sont d'une haute qualité — et récemment le baron Hervé Pinoteau <sup>11</sup>, ont nié l'existence de l'Ordre de Notre-Dame-de-l'Es-

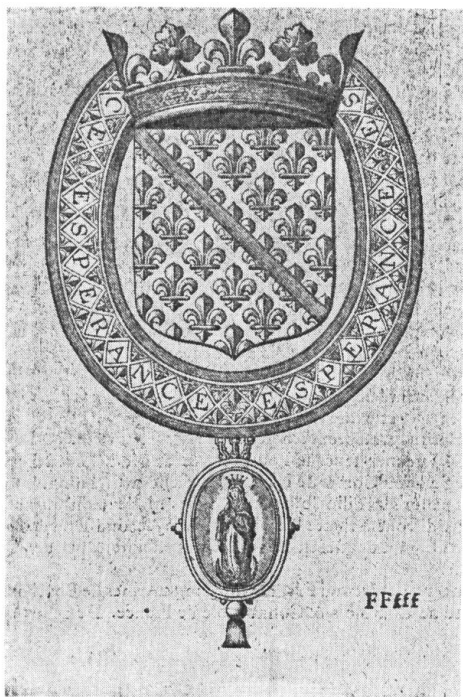


Fig. 4. Collier de l'Ordre de Notre-Dame-de-l'Espérance, d'après Favyn.

pérance, et en ont attribué l'invention au « bonhomme Favyn ». On ne saurait, il est vrai, accepter toutes les affirmations de Favyn sans une sévère critique, mais si ce dernier s'est montré crédule en acceptant et en accréditant certaines fables, ce n'était pas pour autant un malhonnête homme; la masse des documents qu'il avait consultés — et dont beaucoup sont aujourd'hui disparus — est absolument considérable.

Il est donc indispensable de clarifier cette question, qui semble avoir été embrouillée à dessein.

Le duc Louis II de Bourbon succéda à son père, tué à Poitiers. Avec les ducs d'Anjou, de Berry et d'Orléans, Louis II fut un des quatre princes des fleurs de lys envoyés comme otages en Angleterre après le traité de Brétigny du 8 mai 1360. Sa détention n'y fut pas rigoureuse — il fut autorisé plusieurs fois à se rendre en France — mais elle ne cessa qu'en octobre 1366.

Cabaret d'Orville<sup>12</sup> rapporte qu'après son retour :

Le jour de l'an, bien matin, ce leva le gentil duc, pour recueillir ses chevaliers et gentils

hommes, car, ajoute le chroniqueur, il les voulut estrener d'une belle ordre qu'il avoit faite, qui s'appeloit l'Escu d'or, et en celui escu d'or estoit une bande de perles où il avoit escript ALLEN. Ce même jour, après disner, graces dites à Dieu, prononça le duc Loys de Bourbon a ses barons et chevaliers de l'Ordre de l'Escu d'or, lequel avoit un bel chappel vert en sa tête et dit : Messeigneurs, je vous remercie trestous de mon ordre que avez prinse après ma venue d'Angleterre. Si vous veuil dire que l'ordre signifie et porte. La dite ordre signifie que tous nobles qui l'ont et qui la portent doivent estre tous comme freres, et vivre et mourir l'ung avec l'autre en tous leurs besoins.

C'est assavoir en toutes bonnes œuvres que les chevaliers de honneur et nobles hommes doivent mener. Et oultre qu'ils ne soient en lieu à oïr blasphémer Dieu, qu'ils le puissent eschiver.

Et prie à tous ceulx de l'ordre, qu'ils veuillent honorer dames et damoiselles, et ne sueffrir en oïr mal dire. Car ceulx qui mal en dient font petit de leur honneur : ils dient d'une femme, qui ne se puet revengier, ce qu'ils ne oseroient dire d'ung homme, dont plus en acroit leur honte; et des femmes, après Dieu, vient une partie de l'honneur de ce monde.

Le second article de ceste ordre si est, que ceulx qui le portent ne soient janglères ne mesdisans l'ung de l'autre, qui est une laide chose à tout gentilhomme, mais porter foy l'ung à l'autre, comme il appartient à tout honneur et chevalerie.

Et mes amis, au travers de mon escu d'or est une bande où il a escript ALLEN. Allen est à dire : allons TOUS ensemble au service de Dieu, et soyons tous ung en la deffense de nos pays, et là ou nous porrons trouver et conquerer honneur par fait de chevalerie.

Et pour ce, mes frères, je vous ai dit que signifie l'ordre de l'escu d'or, laquelle ung chascun à qui je l'ai baillée le doit jurer et promettre de le tenir, et moi le premier.

On voit que cet ordre de l'écu d'or était bien un ordre de chevalerie; les insignes en étaient un simple écu que les membres faisaient broder sur leurs vêtements.

Le *Livre des hommages de la comté de Clermont en Beauvaisis*, détruit lors de l'incendie de la chambre des comptes de Paris en 1731, mais copié par Gaignières au XVII<sup>e</sup> siècle, était illustré de miniatures.

Sur l'une d'entre elles<sup>13</sup>, un vassal prête hommage à Louis II, entouré de ses gentilshommes, tous sont vêtus de la housse fourrée d'hermine fendue sur le côté droit et chargée sur la poitrine d'un petit écusson d'or, penché.

C'est en 1370 que Louis II épousa Anne, fille de Beraud II dauphin d'Auvergne et de Jeanne de Forez. La Mure dit que :

En la solennité de son mariage qui se passa en la ville d'Ardes en dauphiné d'Auvergne [Louis II] institua un autre ordre de chevalerie plus éclatant que le premier qui fut nommé l'ordre des chevaliers de Notre-Dame-du-Chardon et qui était sous le vocable de la glorieuse Vierge, Mère de Dieu, honorée du titre de Notre-Dame-de-l'Espérance. La principale fête de cet ordre militaire par lequel le duc voulut mettre la maison de Bourbon sous la protection spéciale de cette toute puissante dame de l'Univers étoit le jour et fête de son immaculée Conception... Le grand collier de ce dévot ordre étoit d'or fait en figures de losanges entières et demi émaillées de vert, ouvertes et remplies de fleurs de lys d'or et ce mot ESPÉRANCE en lettres capitales mises en chaque losange. Au bout de ce colier pendoit un ovale en lequel étoit dépeinte l'image de Notre Dame, selon la figure de l'Apocalypse, entourée d'un soleil d'or, couronnée de douze étoiles d'argent et ayant un croissant de lune de meme métal sous les pieds, et au bout de l'ovale paroissait une tête de chardon émaillée de vert et de blanc, et comme ce collier étoit l'ornement de ces chevaliers, les jours solennels, leur marque commune et journalière étoit une ceinture qu'ils portoient de velours bleu celeste, doublée de satin rouge, sur laquelle étoit relevée en broderie en lettres capitales, ce mot : ESPÉRANCE. Et cette ceinture se fermoit à boucles et ardillons d'or émaillées en forme de tetes de chardon. Laquelle observance fut si ordinaire en la Maison des ducs de Bourbon, en memoire de cet ordre de chevalerie, que la figure de cette ceinture relevée et chargée de ce mot d'ESPÉRANCE fit depuis, souvent, le revers des monnoies des ducs de Bourbon, le contre scel de leurs sceaux et le cri et devise de leurs armes.

Dans leur édition de La Mure, Steyert et le comte de Soultrait contestent la réalité de cette fondation de l'Ordre de Notre-Dame-de-l'Espérance ou du Chardon.

Soultrait<sup>14</sup> affirme d'abord que La Mure se trompe en disant que le chardon

était l'emblème de Louis II; il pense que cet attribut ne fut pris que par le duc Pierre II à l'occasion de son mariage avec Anne de France. Il avoue toutefois que le chardon devait avoir une origine plus ancienne, car sa présence est attestée sur les restes des vitraux de la baie nord de la chapelle neuve de Souvigny, chapelle construite par le duc Charles I<sup>er</sup> (1434-1456) dont elle renferme le tombeau.

La présence du chardon comme motif souvent répété dans la décoration de l'hôtel de Bourbon à Paris prouve que l'adoption du chardon est le fait de Louis II<sup>15</sup>.

Quant à l'Ordre de Notre-Dame, Steyert en nie l'existence en se fondant sur :

- le silence des chroniqueurs;
- le caractère éphémère de l'ordre;
- l'anachronisme du collier.

Il développe ce dernier point en faisant observer qu'il n'était pas d'usage de représenter l'Immaculée Conception comme sur le médaillon « ce fut plus tard seulement que l'on osa altérer le type antique et consacré de la Vierge Mère en ôtant de ses bras l'enfant Jésus ».

Et Steyert poursuit :

Aucun monument ne reproduit la figure de cet ordre... A l'époque où aurait été créé l'Ordre de Notre-Dame-du-Chardon, les ordres avaient pour insigne des bracelets, des ceintures, des colliers en forme de carcan ou de hausse col de maille, des jarretières, des nœuds et surtout des figures brodées sur des vêtements, mais jamais de collier et forme de chaînes. Ce ne fut qu'à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, lorsque la mode des chaînes au cou fut en vogue, que l'on imagina des ordres chevaleresques de cette façon, et l'Ordre de la Toison d'Or doit en être le plus ancien exemple.

L'abbé Clément a repris ces objections pour y répondre d'une façon parfois pertinente. C'est ainsi qu'il cite plusieurs témoignages convaincants d'emploi du collier au XIV<sup>e</sup> siècle, dont un passage de l'Inventaire de l'argenterie des rois de France en 1353<sup>16</sup>. Il aurait surtout dû revenir sur le collier de la Toison d'Or,

beaucoup plus ancien que ne le pensait Steyert : Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, distribua, au Nouvel-An 1404, le collier d'un ordre dont la pièce principale était un arbre d'or accosté d'une aigle et d'un lion. Cet ordre fut repris par Jean sans Peur, qui conserva le motif principal en l'accompagnant de douze arbres intercalés entre des rabots lançant des copeaux. Philippe le Hardi remplaça le rabot par un fusil et une pierre à feu lançant des étincelles et c'est sous cette forme que le collier fut remis aux premiers chevaliers en 1431<sup>17</sup>.

L'argumentation de Steyert n'est donc pas sans faille.

Favyn a décrit le costume des chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame-de-l'Espérance ou du Chardon :

Ceinture de veloux bleu celeste doublée de satin rouge brodée embroderie d'or et sur icelle, en mesme broderie, ce mot ESPÉRANCE. Cette riche ceinture fermoit à boucle et ardillon de fin or esbarbillonez et deschiquetez, avec email de verd, comme la teste d'un chardon... Aux fetes solennelles [...] les chevaliers estoient vétus de soutane de damas incarnat aux larges manches, ceinte de leur ceinture bleue cy dessus décrite; le grand manteau de damas bleu celeste, aux orfrais doublé de satin rouge, et le capperon ou mantelet, de veloux verd sur lequel ils portoient le grand collier de l'ordre de fin or, du poids de dix marcs, fermant à boucle et ardillon d'or, ainsi que la ceinture.

Si le collier de l'ordre n'est pas, au moins dans sa conception générale, aussi invraisemblable que ne le prétend Steyert, force est de constater qu'il n'en existe aucun témoignage, et qu'il n'en existait déjà plus au moment où écrivait Favyn. Le costume n'est — quant à lui — attesté par aucun document.

Reste la ceinture.

A la fin de l'année 1366, Louis II, de retour sur ses terres, avait dit à ses chevaliers rassemblés à Souvigny, son désir de les voir à Moulins le jour de l'an :

Et vous prie à tous que vous vueillier estre en ma compaignie le jour de l'an en ma bonne ville de Moulins.

On a vu que c'était à Moulins qu'il avait institué l'Ordre de l'Ecu d'Or.

A Souvigny, Louis II avait conclu son discours d'invitation en déclarant :

Et pour le bon espoir que j'ai en vous, après Dieu, d'ores en avant, je pourteray pour devise une seinture ou il aura escript ung joyeux mot : l'ESPÉRANCE.

C'est tout.

La légende de l'Ordre de Notre-Dame-de-l'Espérance ou du Chardon nous semble résulter d'une méprise : lorsque Bertrand Du Guesclin passa à Moulins en se rendant à Châteauneuf-de-Randon, Louis II « luy donna aussy une belle seinture d'or très riche de son ordre d'Esperance, laquelle il luy mit au col », rapporte Cabaret d'Orville.

Ce dernier, qui a rédigé sa chronique sur le tard, a confondu ici l'Ordre de l'Ecu d'Or, créé par le duc de Bourbon quelques jours seulement après l'adoption, comme emblème et devise, de la ceinture d'Espérance. Favyn tomba en arrêt devant la phrase précitée de Cabaret d'Orville et rechercha dans la vie de Louis II de Bourbon des gestes analogues. Il n'en trouva que deux, qu'il cite presque intégralement : le siège de Verteuil à la suite duquel Louis II fit don à Regnaud de Montferand d'« une grosse ceinture dorée », ainsi que l'adoubement du seigneur de Clermont en Sardaigne :

Le duc de Bourbon — dit Cabaret — regardant les agréables services qui luy estoient faits en celuy pais en sceut très grand gré au seigneur de Clermont, auquel, à son partement, il donna une ceinture d'or à sa devise d'Esperance.

Voilà les seuls épisodes de la vie de Louis II de Bourbon qui autorisèrent Favyn à croire en l'existence d'un ordre de Notre-Dame-de-l'Espérance. Les deux derniers exemples rapportés par Favyn constituent non pas — on le voit — la réception de nouveaux chevaliers dans un ordre de chevalerie, mais tout simplement l'adoubement de nobles non chevaliers,



Fig. 5. « Louis II du nom duc de Bourbon, instituteur des chevaliers de l'escu d'or dit de Bourbon en 1369, reçoit un hommage accompagné de ses chevaliers. Tiré d'une vignette des hommages du comté de Clermont qui est à la chambre des comptes de Paris. » Copie de la collection Gaignières. Paris, Cabinet des estampes (photo B. N.).

honorés de le devenir de la main du duc de Bourbon.

Il semble donc bien que l'on puisse affirmer aujourd'hui que Louis II créa un Ordre de l'Ecu au lendemain de son retour d'exil, ordre qu'il réserva aux gentils-hommes de sa maison et à la noblesse de ses fiefs. Presque simultanément, il adopta une devise ESPÉRANCE qu'il porta sur une ceinture dorée. Cela à l'imitation de l'insigne de l'Ordre de la Jarretière qu'il avait vu en Angleterre<sup>18</sup>.

Louis II donna, à un petit nombre de personnages qu'il voulait particulièrement honorer, son emblème personnel<sup>19</sup>.

Une erreur d'interprétation, et l'esprit de système dont on relève tant d'exemples dans les ouvrages héraldiques du temps, amenèrent Favyn — grand amateur d'ordres de chevalerie — à reconstituer, à partir de divers détails mal compris de la

vie de Louis II de Bourbon, un Ordre de Notre-Dame-de-l'Espérance ou du Chardon, qui n'avait jamais existé.

Le chardon cependant avait bien été un attribut choisi par le duc Louis II, tout comme la ceinture (dont il avait trouvé le modèle au temps de sa captivité) et la devise ESPÉRANCE, comme le prouvent le texte et les dessins relatifs à l'hôtel de Bourbon conservés dans un registre inédit du célèbre Peiresc.

<sup>1</sup> *Topographie historique du Vieux Paris*, t. I : *Région du Louvre et des Tuileries*, par Adolphe BERTY, in *Histoire Générale de Paris*; collection de documents, Paris, 1866, in-f<sup>o</sup>, t. I, p. 33 sq.

<sup>2</sup> Ces deux tableaux sont aujourd'hui conservés au Musée du Louvre. Ils ont été reproduits plusieurs fois, et en particulier dans l'ouvrage précité.

<sup>3</sup> SAUVAL, Henri : *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*. Paris, 1724, 3 vol. in-f<sup>o</sup>, t. II, p. 208-211.

<sup>4</sup> FAVYN : *Le Théâtre d'honneur et de chevalerie, ou l'histoire des ordres militaires des roys, et princes de la chrétienté, et leur généalogie ; De l'institution des armes et blasons ; roys, héraulds et poursuivants d'armes ; Duels, joutes et tournois et tout ce qui concerne le faict du chevalier de l'ordre*. Paris, 1620, in-4, 2 vol., t. I, p. 781.

<sup>5</sup> DELISLE, Léopold : *Le cabinet des manuscrits à la Bibliothèque Nationale*. Paris, 1868, in-f<sup>o</sup>, 3 vol. t. I, p. 283.

<sup>6</sup> Carpentras, Bibliothèque Inguimbertaine : ms. 1771, f<sup>o</sup> 328 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> Un sceau de 1394 a été inventorié par Douet d'Arcq : *Collection de Sceaux*, Paris 1861-1868, 3 vol. in-4, t. I, n<sup>o</sup> 452. C'est de cet exemplaire, moulé, que nous donnons une photographie.

<sup>8</sup> LA MURE, J.-M. de : *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, en forme d'annales sur preuves authentiques servant d'augmentation à l'histoire du pays de Forez et d'illustration à celles des pays du Lyonnais, Beaujolais, Bourbonnais, Dauphiné et Auvergne, et aux généalogies tant de la maison royale que les plus illustres maisons du Royaume*. Montbrison, 1860-1897, 4 vol. in-4.

<sup>9</sup> CLEMENT, abbé Joseph : *Une décoration et un ordre de chevalerie bourbonnais*, in *La Quinzaine Bourbonnaise*, année 1899, t. VIII, p. 418-427; 445-455; 465-475; 490-499; 513-520.

Dans cette étude, l'auteur défend l'existence de deux ordres : celui de l'Ecu d'Or et celui de Notre-Dame-de-l'Espérance ou du Chardon. Il a repris les arguments de Steyert pour essayer d'en démontrer les erreurs. Si les conclusions n'en peuvent être retenues, on s'y reportera néanmoins, certains aperçus étant intéressants.

<sup>10</sup> Sur la personnalité des éditeurs de La Mure, on ne manquera pas de lire la postface de cette édition, dans le tome IV, publié tardivement (1897) par Steyert et le comte de Poncins.

<sup>11</sup> PINOTEAU, baron Hervé : *Héraldique Capétienne*. Paris 1954-1956, in-4, t. II (cahiers non paginés. Voir « Bourbon I. Les ducs de Bourbon I »; note 7).



<sup>12</sup> JEHAN CABARET D'ORVILLE : *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*.

Cette chronique paraît avoir été rédigée vers 1429, par « Jehan d'Orville, picard, nommé Cabaret, povere pèlerin ». Elle a été éditée plusieurs fois : en 1612, par Jean Masson, archidiacre de Bayeux, d'après un manuscrit de la bibliothèque de son frère; en 1841, dans la collection du Panthéon Littéraire, (éd. Buchon); à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle enfin par un des meilleurs érudits bourbonnais : Editions Chazaud, in Société de l'Histoire de France, Paris, 1876, in-8.

Il convient de souligner que c'est à la fois une compilation tardive et un récit de seconde main puisque Cabaret a mis en forme les confidences d'un compagnon du duc Louis II, Jean de Chateaumorand.

<sup>13</sup> Cette copie, conservée à la réserve du Cabinet des estampes à la Bibliothèque Nationale de Paris, porte la cote Oa 13, f<sup>o</sup> 28. La légende dit : « Louis II du nom duc de Bourbon, instituteur des chevaliers de l'escu d'or dit de Bourbon en 1369 reçoit un hommage accompagné de ses chevaliers, tiré d'une mignature des hommages du comte de Clermont qui est à la chambre des comptes de Paris. »

Louis II de Bourbon est entouré de ses familiers qui portent tous sur la poitrine un écusson d'or. Deux bannières permettent d'identifier les personnages. La première porte les armes du duc de Bourbon. Celle de droite, que tient un écuyer, est d'argent à trois lions rampants de sable à la bordure engrêlée du même, ce qui autorise à penser que cette scène représente la prestation d'hommage du châtelain de Bulles.

L'abbé Clément n'avait pas connu cette gouache effectuée pour Gaignières, mais une gravure, trouvée par lui au Cabinet des estampes et dont il ne donne pas la cote. Il a pensé qu'il s'agissait de la réception dans l'Ordre de l'Ecu d'un nouveau chevalier, représenté lors de la prestation du serment. Comme les émaux n'étaient pas donnés par la gravure, il a avancé que c'étaient là les armes de Hugues de Chateaumorand. Cette maison portait bien trois lions, mais sans bordure engrêlée; aussi l'abbé Clément a-t-il été obligé d'avancer des hypothèses qui ne sont pas fondées.

Le recueil du Cabinet des estampes coté Oa 12, donne au f<sup>o</sup> 15 une bonne copie à la gouache — effectuée elle aussi pour Gaignières d'après le livre des hommages de la comté de Clermont — d'une miniature représentant une chasse royale. On a, au f<sup>o</sup> 15bis adjoint à cette peinture sur parchemin une planche gravée qui la reproduit assez fidèlement et qui est l'œuvre de Jollain. Cette gravure illustre l'ouvrage suivant : *Tableaux généalogiques ou les seize quartiers de nos rois depuis Saint Louis jusqu'à présent, des princes et princesses qui vivent et de plusieurs seigneurs ecclésiastiques de ce royaume par Monsieur Le Laboureur avec un traité préliminaire de l'origine et de l'usage des quartiers pour les preuves de noblesse par le P. Menestrier de la compagnie de Jésus*. Paris, s. d., in-f<sup>o</sup>, p. 8. Or, si dans cet ouvrage de Le Laboureur, le texte qui fait face à cette planche est assez court, il n'en est pas de même du folio conservé au Cabinet des estampes. La légende imprimée au bas du tirage dit en effet : « Le sujet de ce second tableau est la rencontre ou l'entrevue d'Isabeau de Valois duchesse douairière de Bourbon avec la reine Jeanne de Bourbon sa fille auprès du château de Clermont dans une forest ou chasse. Toutes les dames y sont distinguées par leurs armoiries...

» Toutes les girouettes [du château de Clermont] ont l'écusson d'or de la devise de Louis de Bourbon qui institua un ordre ou chevalerie de l'écu d'or dont les chevaliers sont représentés dans le mesme livre dont j'ay tiré ces deux tableaux : J'en ay donné la figure au traité de l'origine des armoiries (A) et j'en parleray plus en particulier en celuy des chevaleries (B), ou je refuteray les erreurs de Favyn qui nous a donné plus de trente chevaleries qui ne furent jamais, comme il a altéré la plupart des autres. » A n'en pas douter, le folio 15bis du recueil Oa 13 est issu d'une édition inconnue des bibliographes de l'ouvrage précité de Le Laboureur et Menestrier. Dans un autre ouvrage de MENESTRIER, C.-F. : *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon justifiée par chartres, chroniques, manuscrits, autheurs anciens et modernes et autres preuves avec la carte de la ville comme elle estoit il y a environ deux siècles*. Lyon, 1696, in-f<sup>o</sup>, p. 511, il est dit, à propos de l'écu d'or : « J'en ay vu la représentation en plusieurs endroits de Clermont en Beauvoisis... et j'en ay donné la figure en un traité de chevalerie (B) dont j'espère de donner un jour la seconde partie pour detromper le public des erreurs de Favyn, qui n'a pas sceu demesler la plupart de ces anciennes chevaleries, qu'il fait plus anciennes qu'elles ne sont, et qu'il attribue souvent à d'autres qu'à leurs véritables instituteurs. Il n'a pas entendu les ordres du genest, de l'estoile, du croissant, de l'écu d'or, de la ceinture d'Espérance, du porc epis, et plusieurs autres dont il fait des colliers qui ne furent jamais. » Et Menestrier de terminer par un regret : « Mais le siècle n'est pas heureux pour l'édition de ces ouvrages qui demandent beaucoup de frais à cause des figures. »

A. Il s'agit de MENESTRIER, C.-F. : *Origine des Armoiries*. Paris, 1680, in-12. En regard de la p. 326, une planche hors texte donne une représentation de la scène précédemment citée de l'hommage du châtelain de Bulles au duc Louis II. Mais, hors le fait que la composition est inversée, le graveur a interprété cette scène avec beaucoup plus de liberté que celui dont l'abbé Clément a reproduit le travail. Menestrier dit, p. 327, parlant de l'azur « l'habit des chevaliers de l'écu d'or estably par Louis II duc de Bourbon estoit aussi de cette couleur, chacun d'eux portoit un petit écusson d'or panché sur le costé droit à la manière dont les hérauts d'armes portoient leurs émaux, comme la figure de l'habit de ces chevaliers et la manière dont ils portoient l'ordre a quelque chose de singulier, je la donne icy tirée d'une ancienne miniature... »

B. Il doit s'agir ici d'un autre ouvrage de MENESTRIER, C.-F. : *Traité de l'ordre de chevalerie, de son origine, de ses droits, prérogatives et marques d'honneur...* Paris, 1689; cet ouvrage est cité par Guigard et par Saffroy, qui ne l'ont jamais rencontré, mais le citent d'après le père Lelong. Il ne semble se trouver dans aucune des bibliothèques publiques françaises, ni dans les collections des bibliophiles.

<sup>14</sup> LA MURE : *op. cit.* p. 47 sq.

<sup>15</sup> La description du registre de Peiresc, troisième alinéa, le confirme.

<sup>16</sup> VIOLLET LE DUC : *Dictionnaire raisonné du Mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance*. Paris, 1858-1875, 6 vol. in-8, au mot *collier* parle en effet du « Pentacol : médaillon à pendre au cou après de grosses chaines d'or... ».

<sup>17</sup> A ce sujet, on lira TERLINDEN (vicomte) : *Coup d'œil sur l'histoire de l'ordre illustre de la Toison d'Or*.

in *La Toison d'Or, cinq siècles d'art et d'histoire*, catalogue de l'exposition de Bruges de 1962; Bruges, 1962, in-8, p. 19 à 33.

<sup>18</sup> On notera la ressemblance : la jarrettière était faite d'une bande de velours bleu foncé s'attachant à l'aide d'une boucle d'or. Cet ordre avait été fondé en 1348.

Amédée V de Savoie, dit le comte Vert, avait institué en 1362 l'Ordre du Collier, qui deviendra, en 1518, l'Annonciade. L'insigne se présentait de la même façon que la ceinture Espérance et se portait en collier; aussi l'indication donnée par Cabaret « laquelle il luy mit au col » n'est-elle pas invraisemblable.

<sup>19</sup> Louis II donna également sa ceinture Espérance à Charles VI qui en fit, par la suite, son attribut préféré. Ce souverain fit souvent représenter cet insigne sur ses vêtements ou ses objets personnels comme le prouvent les comptes de son brodeur Robert de Varennes. a) Les « houppelandes », les « jaquettes » brodées à « la ceinture et lettres qui disent Espérance » y sont nombreuses. C'est sans doute pour cette raison que de nombreux auteurs, comme le Père Menestrier, b) ont attribué à Charles VI le relèvement de l'« Ordre de l'Espérance ». Il y aura lieu de revenir dans une prochaine étude sur l'emblématique des rois et des membres de la maison de France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et en particulier sur l'Ordre dit de la Cosse de genêt, cher à Charles VI et souvent associé à la ceinture Espérance. M. Tricou a publié c) la photographie d'un brocart de velours rouge, actuellement coupé en forme de chasuble, portant alternativement

en bandes horizontales la ceinture Espérance et le collier de l'Ordre de la Cosse de genêt. Contrairement à ce qu'ont avancé les auteurs de plusieurs travaux sérieux d), il ne semble pas possible de soutenir que cette chasuble soit celle « d'étoffe rouge à fleurs » retrouvée le 27 septembre 1816 à la Cathédrale Saint-Jean sur le tombeau du cardinal de Bourbon (1446-1488). M. TRICOU pense avec juste raison, en s'appuyant sur le procès-verbal d'exhumation e) dressé par l'autorité religieuse que cet ornement a été laissé dans le cercueil, où il doit se trouver encore.

a) DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*. Paris, 1851, in-8, p. 552, 381.

— *Choix de pièces relatives au règne de Charles VI*. Paris, 1863, in-8, I, p. 287, 370.

— *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*. Paris 1874, p. 187, 192 à 201, 269, 348.

b) MENESTRIER, C.-F. : *Histoire Civile et consulaire de la ville de Lyon*, déjà citée, p. 508 sq.

c) TRICOU, J. et GALBREATH, D. L. : *Les documents héraldiques du musée des tissus de Lyon*. Bâle, 1932, in-8, p. 6-9. Extrait des A.H.S., 1930-1931.

d) QUIRIELLE, R. de : *Une chasuble du cardinal de Bourbon*, in Bull. Soc. d'Emulat. du Bourbonnais VIII, 1900, in-8, p. 122-126.

REYNAUD, C. : *Charles de Bourbon, cardinal archevêque de Lyon 1434-1488*. Thèse d'Ecole des Chartes, soutenue en 1970, non encore publiée; communiquée par l'auteur.

e) SOULTRAIT, comte de : *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, 1858, p. 89.

## Miscellanea

### Quelques armoiries neuchâteloises inédites

L'art du forgeron taillant dans le fer rougi un fer à gaufres ou façonnant à la lime une marque à feu nous a transmis des documents héraldiques un peu frustes mais durables. Ils sont moins nombreux dans le Pays de Neuchâtel que dans celui de Vaud, d'où l'intérêt de ceux que l'on retrouve.

Un beau fer à gaufres de 1612 est propriété de M. André Tissot à La Chaux-de-Fonds. Il est taillé aux armes de Georges de Montmollin, 1580-1634, maître bourgeois de Neuchâtel et lieutenant du maire de la ville, et de Marguerite Favarger, sa femme épousée en 1600. Le blason parlant du mari porte un moulin à vent accompagné en pointe d'un mont de trois coupeaux, celui de sa femme, un triangle évidé sommé d'une croisette, également accompagné en pointe d'un mont de trois coupeaux (fig. 1). De ce couple descend toute la famille de Montmollin dont on voit ici la première apparition des armoiries.



Fig. 1.  
Georges de Montmollin et Marguerite Favarger, 1612.

Les quatre marques à feu reproduites appartiennent au XVIII<sup>e</sup> siècle. La première était brûlée sur l'ancienne porte de la forge de Cornaux où elle avait été exécutée pour Jean-Jacques Clottu; la marque traditionnelle de la famille figurant dès 1500 dans sa chapelle, composée du chiffre 4 gothique, est accompagnée de part et d'autre d'un trèfle et d'une étoile (fig. 2). La seconde est conservée au Maley sur Saint-Blaise chez les descendants de Jean-Henry Dardel de Saint-Blaise,